LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 19 DECEMBRE 2017

Diez Gérard La Presse en Revue

SOMMAIRE

1) A tout va ils peuvent licencier…
2) L'enfonceur des portes ouvertes
3) Jean-Jacques Bourdin voit rouge !
4) Pas rassurant
5) Sa majesté à Chambord
6) Galileo en 2020
7) La CNIL déclare la guerre…

I) L'employeur peut désormais préciser le motif du licenciement après notification

(Crédits : DR)

Par latribune.fr

Le décret relatif à la troisième ordonnance sur la réforme du travail paru ce dimanche permet notamment de dissocier la notification de la lettre de licenciement et les motifs de celui-ci.

L'employeur peut désormais préciser les motifs de licenciement après la notification de la lettre de licenciement, selon le décret paru dimanche au Journal officiel, une mesure qui avait été dénoncée par les syndicats.

Ce décret qui concerne la troisième ordonnance sur la réforme du travail ("Prévisibilité et sécurisation des relations de travail") autorise également le salarié à demander à l'employeur, dans un délai de 15 jours, des précisions sur les motifs énoncés dans la lettre de licenciement. L'employeur dispose de 15 jours après cette demande pour apporter des précisions "s'il le souhaite".

L'employeur peut aussi, dans un délai de 15 jours suivant la notification du licenciement, "à son initiative, préciser les motifs de licenciement", un dispositif qui avait été vivement contesté par les syndicats.

Ce décret est applicable au licenciement prononcé postérieurement à sa publication.

Un autre décret portant sur la deuxième ordonnance ("Renforcement de la négociation collective") met en cohérence les dispositions réglementaires du code du travail sur la négociation au niveau de la branche et au niveau de l'entreprise.

Avec AFP

II) Macron communique: interview debout, journalisme couché

Par Hubert Huertas

Tout ce qui est rare n'est pas précieux. La preuve, l'interview d'Emmanuel Macron accordée dimanche soir à France 2. C'était son deuxième entretien télé en sept mois. On attendait de la densité, on eut des amabilités, et deux marcheurs qui marchaient pour enfoncer quelques portes ouvertes mais ornées de dorures. Michel Droit-de Gaulle, c'était en noir et blanc ; Laurent Delahousse-Macron, c'est en couleurs. Mais le naufrage du journalisme est le même.

LAPRESSEENREVUE.EU

Bien sûr Delahousse est Delahousse, donc le contraire d'un puncheur. Avec lui, les entretiens tiennent davantage des confidences sur canapé de velours que du questionnement à la toile abrasive. Mais Emmanuel Macron est président de la République. Il n'était donc pas insensé d'espérer quelques annonces, ou quelques explications, les sujets ne manquent pas. Rien de cela.

À la place de l'échange attendu, on eut un soliloque marqué par une innovation : pour la première fois depuis le début de la Cinquième République, et l'irruption de la télévision dans la vie quotidienne des Français, le président n'était pas assis. Il parlait en marchant à travers les salons, les bureaux, et les couloirs du palais de l'Élysée, et s'il enfonçait quelques portes ouvertes au passage, elles avaient l'avantage d'être ornées de dorures.

Emmanuel Macron ne foulait pas seulement les tapis de sa demeure de fonction, il paraissait sur un nuage en cette fin d'année 2017. Depuis un an, il déjoue tous les pronostics et donne le tournis à ses opposants, qui ne savent plus par quel bout le saisir.

Il a franchi sans encombre une rentrée qu'on lui prédisait apocalyptique, après avoir fait voter une réforme du code du travail qui aurait fait sauter tous les gouvernements depuis trente ans. Et après avoir concurrencé ses deux prédécesseurs sur le plan de l'impopularité, il voit sa cote se redresser dans l'opinion tandis que son premier ministre, avec ses airs de panthère rose, finit par imposer une patte dont on le pensait dépourvu.

Comment s'explique ce regain, qui n'est peut-être qu'un répit ? Macron a sa petite idée. Une idée qui lui fait plaisir et qu'il déguste avec la même formule, reprise deux fois, comme une douceur : « J'ai fait ce que j'ai dit que je ferais. » Il le dit et le répète. Il en fait même une théorie : « S'il y a une crise de la démocratie, c'est une crise de l'efficacité. »

C'est ce passage de la parole aux actes qu'il a voulu illustrer dimanche soir, en se présentant comme un homme radicalement neuf, « sans alliés », et dont les adversaires seraient sans consistance. Une espèce de miracle. L'effet d'une nouveauté qui serait son carburant sur le plan intérieur et le plan international : « En décidant au mois de mai dernier d'élire un président de 39 ans qui n'avait aucun parti, que personne ne connaissait et qui sortait de nulle part, ce qui est le choix que notre pays a fait, ils ont fait quelque chose qu'aucun autre pays n'a fait. »

Delahousse n'a pas fait remarquer que ce parfait inconnu avait seulement été ministre de l'économie, comme Valéry Giscard d'Estaing en des temps éloignés, et que le « nulle part » qu'il se plaisait à évoquer est d'abord celui de l'ENA, puis de la banque Rothschild, et enfin de l'Élysée qu'il a retrouvé en passant du poste de secrétaire général adjoint de François Hollande à la fonction de président. Mais faut-il reprocher à Delahousse de faire du Delahousse ? Il n'est pas un oursin, plutôt un gros chat qui ronronne.

Côté ronron, on eut donc la stéréo, comme au bon vieux temps des trente-trois tours.

Sur la Syrie, le président de la République a rappelé sa position, en la précisant un peu : « La priorité, c'est l'extermination de Daech avant Bachar. On vient de gagner la guerre en Irak avec la coalition, je pense que d'ici à la mi-février on aura gagné la guerre en Syrie. Bachar al-Assad sera là. » Un Bachar qui aurait ensuite à « répondre de ses crimes devant son peuple et la justice internationale ».

À propos de Donald Trump qu'il a reçu en grande pompe, en espérant le faire changer d'avis après sa sortie de l'Accord de Paris sur le climat, il n'émet aucun regret. Il comprend même un président qui « respecte ses engagements devant ses électeurs ». Il espère simplement le doubler en invitant les grands patrons américains, les grandes villes ou les chercheurs à le rejoindre.

Après avoir espéré influencer la décision du président américain, le président français, qui se présente comme un leader mondial de la lutte contre le réchauffement climatique, estime aujourd'hui que cette décision « regrettable » n'a finalement pas une importance irrémédiable. Son idée, c'est de pratiquer « le judo ». Utiliser les forces contraires pour les tourner à son avantage.

C'est ainsi qu'il entend « verdir la finance », c'est-à-dire convertir des forces qui calculent leur rentabilité au millième de seconde à des investissements qui ne produiront leurs effets que dans vingt ou trente ans. « Vaste programme », comme disait Charles de Gaulle.

Au sortir de la conférence de Paris (l'entretien a été enregistré mardi 12 décembre), Emmanuel Macron a longuement évoqué l'impératif écologique. Avec des annonces, ou plutôt des confirmations, qui n'enchantent guère les écologistes.

Il fermera certes « les centrales », mais « les centrales thermiques ». Quant aux centrales nucléaires, il se montre extrêmement prudent, confirmant au passage que la réduction du parc à 50 % de la production énergétique est repoussée sine die. Il attendra sagement l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire, dans dix-huit mois, avant de décider centrale par centrale du maintien, de la rénovation ou de la fermeture. À plusieurs reprises, Emmanuel Macron a souligné que l'énergie nucléaire n'était « pas carbonée »…

Dans sa déambulation, à moins que ce ne fût une lévitation, le président de la République a enfin abordé la question de l'audiovisuel public. Des informations plus ou moins démenties, et plus ou moins confirmées, ont rapporté qu'il se serait emporté en qualifiant ce secteur de « honte de la République ».

Soucieux de désamorcer le fâcheux effet de cette phrase sur les salariés travaillant dans les radios et les télévisions publiques, il a arrondi les angles tout en confirmant sa volonté d'ouvrir un chantier. Pour lui, ces dizaines de radios et ces chaînes de télévision n'ont pas saisi que les temps avaient changé : « Notre audiovisuel public reste structuré dans son architecture sur le monde d'avant. »

Et comment se traduirait une mise à jour conforme au XXIe siècle ? Par la « mutualisation ». Cette idée-là, synonyme de concentration et de disparition des chaînes, les personnels des

cinquante radios de Radio France et des chaînes comme France 2, France 3 ou France 5 l'entendent depuis quinze ans. Ce qu'ils redoutent, et que l'Élysée ne dément pas, c'est que le nouveau logiciel imaginé par Emmanuel Macron, au nom du nouveau monde, ne renvoie finalement à l'ORTF chère au président Pompidou et à sa « voix de la France ».

Au bilan de ces quarante minutes, le président de la République a donc théorisé les raisons de sa victoire de mai dernier, et de son regain dans l'opinion : il « fait ce qu'il a dit qu'il ferait ». Sauf qu'il a très peu parlé du chômage, qui était au cœur de son programme, promettant simplement les effets de ses réformes d'ici à deux années. Et qu'il s'est longuement attardé sur deux sujets dont il n'avait rien dit, ou presque : l'écologie, en revenant sur l'agenda 2025, et la réforme de l'audiovisuel public, qui sera engagée au début de l'année prochaine.

Pour l'essentiel, et contrairement à son credo, il a donc promis de faire ce qu'il n'avait jamais dit qu'il ferait !

Si la forme de l'entretien d'hier est une préfiguration de la télévision publique telle qu'il la rêve, son tête-à-tête avec un confident nous projette dans un retour vers le futur.

Depuis la très célèbre interview du général de Gaulle par Michel Droit, entre deux tours de la première présidentielle de 1965, on n'avait jamais atteint un tel taux de proximité. Mais n'exagérons rien, et ne sombrons pas dans la caricature : Michel Droit, c'était en noir et blanc, alors que Delahousse c'est de la caresse en couleurs.

mediapart.fr

III) Macron interrogé par Delahousse: Jean-Jacques Bourdin étrille une "interview complaisante"

Très critiquée par les journalistes, la prestation du présentateur de France2 a été épinglée par le matinalier-star de BFMTV et RMC.

Geoffroy Clavel
Chef du service politique du HuffPost

LAPRESSEENREVUE.EU

Dès la fin de son entretien avec Emmanuel Macron, Laurent Delahousse a eu les oreilles qui sifflent. Déjà réputé pour son style d'interview intimiste voire doucereux, le présentateur du 20h de France2 le week-end s'est attiré de nombreuses critiques chez ses confrères et chez certains responsables politiques pour la "complaisance" de ses questions face au président de la République dimanche soir.

Un "bashing" qui s'est prolongé ce lundi matin pendant la matinale de BFMTV et RMC. Le journaliste et présentateur Jean-Jacques Bourdin, lui-même plutôt réputé pour son style vachard à l'égard des élus, ne s'est pas privé de dire tout le mal qu'il pense de cet entretien, comme vous pouvez le voir dans notre vidéo ci-dessus.

"Deux bons copains qui ont passé bonne soirée, c'était enregistré mardi. C'est sympa hein", a-t-il ironisé tandis que son chroniqueur éreintait le format particulier de cet échange filmé dans les couloirs de l'Elysée à l'issue du "One Planet Summit".

RMC @RMCinfo
#Macron20HWE Grâce à Laurent Delahousse, depuis hier on sait tout sur la déco de l'Élysée ! 😘 #PrésidentMagnien #BourdinDirect

Pendant son émission, Jean-Jacques Bourdin a accordé une large place à des journalistes éreintant le docilité du présentateur de France2, sans se priver de livrer ses propres impressions. "C'est ce qu'on appelle du service après-vente. Du service après-vente d'une réunion qui a eu lieu mardi", a encore grincé le présentateur-star de

RMC @RMCinfo
#MacronJT20HWE "@LaurentDelahous est journaliste d'un des principaux journaux français. Quand il a le président entre les mains, si c'est pour faire ça, laissons Michel Drucker faire ce travail !" @BouchetPetersen #BourdinDIrect

"Laissez Michel Drucker faire ce travail", a taclé un journaliste de Libération. "C'est vrai que Michel Drucker l'aurait mieux fait", a surenchéri Jean-Jacques Bourdin en étrillant une "aimable conversation de salon".

Tout en jurant ne pas être "jaloux" de son confrère, Jean-Jacques Bourdin a fini par adresser une petite leçon de journalisme à son confrère.

"Quand on fait du journalisme, qu'est-ce qu'on fait? On pose des questions précises. Et celui qui est en face, qu'est-ce qu'il doit faire? Il doit répondre à des questions précises. C'est comme ça que cela se passe. Sinon c'est pas la peine. Ah bah oui, sinon on fait la Une d'un journal papier glacé mais c'est autre chose", a-t-il taclé.

"On est tombé dans le jeu de l'Elysée, a conclu le présentateur de BFMTV. Et je ne pense pas à moyen terme que cela serve Emmanuel Macron. Il va falloir que l'Elysée s'en rende compte. Les interviews complaisantes n'ont jamais servi personne."

HUFFPOST
EN ASSOCIATION AVEC LE GROUPE Le Monde

IV) En Macronie, l'affligeante interview de Delahousse est "un exemple" de ce que doit devenir le service public

Par Hadrien Mathoux

Ce dimanche 17 décembre, deux députés LREM ont tweeté le même message louant l'interview complaisante d'Emmanuel Macron par Laurent Delahousse sur France 2, comme un "bel exemple de ce que doit être le service public de l'audiovisuel". Pas très rassurant, à l'heure où le Président leur demande de se pencher sur le dossier France Télévisions.

Le "nouveau monde" se montre parfois si old school… Nouvel exemple ce dimanche 17 décembre, quand deux députés La République en Marche (LREM) ont applaudi publiquement l'interview d'Emmanuel Macron par Laurent Delahousse sur France 2, en des termes plutôt inquiétants pour l'avenir de l'information sur le service public.

La séquence a en effet affligé non seulement l'opposition mais aussi une majorité de journalistes et de nombreux téléspectateurs, par sa vacuité. La faute en revient largement à l'inénarrable Laurent Delahousse, dont la faible pertinence des questions n'a eu d'égale que son attitude déférente confinant à la docilité.

Extrait des questions chocs envoyées par la star de France 2 : "Les horloges, elles vous rappellent que ça va vite, un quinquennat ?", "C'est votre héroïsme politique qui revient, là ?", "Ça vous agace qu'on dise que le Président, il est trop fort ?". Bref, cette conversation presque au coin du sapin avait de furieux airs d'ORTF, du temps où le Président De Gaulle était interrogé par un Michel Droit dévoué au culte de sa popularité. Or, qu'y ont vu les députés LREM Céline Calvez et Pascal Bois ?
Tous deux ont loué sur Twitter un… "bel exemple de ce que doit être le service public de l'audiovisuel". Et ce, dans les mêmes termes à la virgule près, ce qui trahit l'élément de langage probablement venu d'en haut (même si Pascal Bois s'en défend, invoquant une maladresse). Une réaction qui n'est pas anodine dans le contexte où s'inscrit cette séquence, d'ailleurs souligné par le mot-dièse qui accompagnait leurs tweets : #BatailleCulturelle.

Céline Calvez @celinecalvez
Lors de ce bel exemple de ce que doit être le service public de l'#audiovisuel , @EmmanuelMacron partage son ambition pour une grande réflexion partagée en 2018 sur le rôle des #media publics dans l'éducation des citoyens. #MacronJT20HWE #BatailleCulturelle

Car une "bataille culturelle", l'exécutif vient justement d'en engager une avec l'audiovisuel public. Après un début de quinquennat où il n'a pas caché sa méfiance, voire son dédain vis-à-vis des médias français qui seraient notamment incapables de comprendre sa "pensée complexe", Emmanuel Macron a en effet décidé de se frotter aux seuls sur lesquels le pouvoir peut espérer peser : ceux de France Télévisions/Radio France. Le président de la République a lancé l'offensive frontalement en début de semaine dernière, critiquant vertement le système actuel devant les députés de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée, et allant jusqu'à fustiger selon L'Express "la honte de la République". Concrètement, après une première coupe dans le budget 2018 de France Télévisions, une réflexion a été annoncée pour l'an prochain.

Dans son entretien avec Laurent Delahousse, le Président confirme vouloir entamer en 2018 une refonte de l'audiovisuel public, à laquelle il tient à faire participer les parlementaires : "Moi je souhaite que d'abord, les acteurs de l'audiovisuel public eux-mêmes, les parlementaires et les professionnels du secteur, puissent participer à un grand travail de réflexion". "Je souhaite aussi que les parlementaires (...) puissent participer", insiste-t-il, avant de préciser dans quelle direction : "La formation du citoyen, il y a des contenus qu'on est en droit d'attendre du service public (…), c'est ce fond". Du fond ? Quand on voit la réaction de deux parlementaires macronistes à cette interview en format Mireille Dumas, on peut légitimement se faire du souci sur les recommandations qu'ils prodigueront et donc, sur l'issue de la "bataille culturelle" qui s'ouvre.

Marianne

V) Emmanuel Macron fustige les «esprits chagrins» qui critiquent son séjour à Chambord

D.B. avec AFP

Selon certaines personnalités politiques, le choix du lieu est symbolique...

Emmanuel Macron et sa femme Brigitte doivent passer le week-end près du château de Chambord. — SIPA

Il ne veut pas laisser les petites polémiques s'installer. Emmanuel Macron a critiqué dimanche les « esprits chagrins » qui ont vu un symbole monarchique dans son week-end près du château Chambord (Loir-et-Cher) où il a célébré un « Noël avant l'heure » en famille.

« Il ne faut pas tomber dans cet espèce esprit chagrin qu'ont beaucoup qui voudraient voir toujours des symboles », a déclaré le président de la République à l'AFP et RTL, au cours d'un entretien devant le château de Chambord. Le leader de La France insoumise Jean-Luc Mélenchon s'est dit « content » dimanche qu'Emmanuel Macron « soit allé à Chambord parce que ça donne de lui une image monarchique qui me semble correspondre à l'idée qu'il se fait de lui-même. »

Jean-Luc Mélenchon @JLMelenchon
En réponse à @JLMelenchon @FranceInsoumise
Monsieur #Macron, c'est la classe moyenne supérieure triomphante dont la seule précarité est celle des cours de bourse. #LeGrandRDV #Europe1 #CNews

Jean-Luc Mélenchon @JLMelenchon
Je souhaite un bon anniversaire à monsieur #Macron. C'est bien qu'il aille à #Chambord, ça donne de lui une image monarchique qui lui va bien. Je lui conseille d'aller voir quelque chose à Chambord : il y a là-bas un escalier à DOUBLE révolution. De quoi méditer. #LeGrandRDV

«On a fêté Noël avant l'heure et j'avais choisi de le faire un peu à l'écart de Paris»

Le président a au contraire estimé que le château de Chambord avait, au-delà de la royauté française, « une vraie histoire républicaine » : « C'est une histoire de nature où on réconcilie l'attachement à la nature et à la biodiversité et la tradition de la chasse », a-t-il dit. « Moi, les polémiques, ce n'est pas la première, elles ne m'intéressent pas beaucoup. » « J'ai fait comme beaucoup de familles françaises qui ont à gérer les belles-familles (…) On a fêté Noël avant l'heure et j'avais choisi de le faire un peu à l'écart de Paris », a-t-il ajouté.

N. Dupont-Aignan @dupontaignan
Pendant que les Francais subissent impôts, insécurité, immigration, M. Macron fête ses 40 ans à #Chambord. Les époques passent, l'oligarchie coupée du peuple reste.

Emmanuel Macron est arrivé vendredi soir avec une quinzaine de membres de sa famille, qui ont séjourné dans un gîte du village de Chambord. Le président a décrit « un week-end en famille avec des beaux sites français dans la ruralité française, rien de plus, rien de moins ». « J'aurais pu décider de passer mon Noël en famille à l'Élysée et j'aurais pu faire comme beaucoup de mes prédécesseurs, profiter des lieux de la République », a relevé Emmanuel Macron, affirmant avoir « à coeur quand je suis avec ma famille d'aller avec les Françaises et les Français. » « J'ai payé avec mes deniers, il y a un gîte superbe qui est dans le village de Chambord mais qui est accessible », a-t-il ajouté.

BFMTV @BFMTV
Macron à Chambord : "Il a été avec ses deniers personnels dans un gîte que tous les Français peuvent louer" dit Bergé (LaRem)

« J'étais ce matin au spectacle de la Belle et la Bête, ça n'est pas un privilège inouï. » « Il y a plus d'un million de visiteurs (par an au château) et je ne suis pas sûr que ce soit un million de privilégiés », a souligné Emmanuel Macron, qui s'exprimait au côté de Jean d'Haussonville, directeur du domaine national de Chambord. « C'est un coût raisonnable que peut se payer un président de la République qui veut faire plaisir à sa famille », a-t-il conclu.

20minutes.fr

VI) Ariane 5 envoie en orbite quatre nouveaux satellites de Galileo

L'Europe s'affranchit encore un peu plus du GPS américain avec une nouvelle étape majeur dans son projet de "GPS européen". Dans la soirée de mardi 12 décembre, quatre satellites supplémentaires ont rejoint la constellation Galileo qui sera pleinement opérationnelle en 2020.

Quatre nouveaux satellites de la constellation Galileo ont été lancés depuis Kourou (Guyane) mardi 12 décembre à 19h36 heure de Paris à l'aide d'une fusée Ariane 5 ES.

Dernier lancement de l'année, et non des moindres. Mardi 12 décembre à 19h36 heure de Paris (15h36 heure de Kourou), une fusée Ariane 5 a décollé depuis le Centre spatial guyanais pour mettre sur orbite quatre nouveaux satellites de la constellation Galileo.

Cette mission est réalisée pour la Commission européenne dans le cadre d'un contrat avec l'Agence spatiale européenne (ESA), précise Arianespace dans un communiqué.

Elle a pour objectif d'offrir une alternative aux systèmes existants - le GPS américain, le Glonass russe, le Beidou/Compass chinois - pour garantir l'autonomie de l'Union européenne dans le domaine stratégique de la radionavigation.

LAPRESSEENREVUE.EU

https://youtu.be/dZD3pkMplpk

Il s'agit du deuxième déploiement du système de navigation européen Galileo effectué par une fusée Ariane 5 ES. "A l'issue de ce vol 22 satellites Galileo auront été mis en orbite par Arianespace avec des lanceurs Soyouz et Ariane 5", souligne le lanceur.

Au programme pour la suite : une dernière Ariane 5 ES déploiera quatre satellites supplémentaires de la constellation Galileo en 2018. Puis Ariane 6 prendra le relais à l'horizon 2020-2021, avec deux premiers lancements contractualisés en septembre 2017 par l'Esa pour le compte de la Commission européenne.

Le GPS européen 100% opérationnel pour 2020

Le programme Galileo, lancé par l'Union européenne en 1999, est une constellation devant atteindre 27 satellites actifs (et 3 en réserve) en orbite, à plus de 23 000 kilomètres d'altitude. Il permet déjà à l'Europe (et ce depuis décembre 2016) de disposer de son propre système de navigation par satellites extrêmement précis, fiable et sécurisé, estime le Centre national d'études spatiales (Cnes).

Les quatre nouveaux satellites qui vont être lancé mardi soir, d'une masse légèrement supérieure à 700 kg chacun amélioreront encore la performance de la constellation. "Leurs signaux seront compatibles et interopérables avec les autres systèmes de navigation par satellites mais l'un des atouts majeurs de Galileo sera sa précision, voisine du mètre, avant que des systèmes de traitement supplémentaires n'affinent encore ce paramètre", précise un communiqué du Cnes.

Avec 30 satellites en orbite en 2020, Galileo sera complet. Il offrira un service ouvert et gratuit au grand public: navigation par satellite gratuite pour les civils ; offres payantes à haute valeur ajoutée (précision centimétrique, authentification...), service sécurisé pour les transports aérien, maritime et terrestre ; service public réglementé (services d'urgence, transport de matières dangereuses, forces de l'ordre etc.) ; service de recherche et de secours.

La constellation spatiale est complétée par une vingtaine de stations au sol réparties autour du globe. Le projet aura coûté au total 10,5 milliards d'euros à l'Europe: 3,5 milliards pour la phase initiale (2008-2013) et 7 milliards pour la phase actuellement en cours (2014-2020). On présente souvent Galileo comme le GPS européen, même s'il existe de véritable différences liées au fait que Galileo sera plus abouti (âge, précision, contrôle civil versus militaire aux Etats-Unis…).

La mission du 12 décembre expliquée par l'Esa

https://youtu.be/2x-PyLh6AHQ

L'USINE NOUVELLE

VII) Données personnelles: pourquoi la Cnil déclare la guerre à WhatsApp et Facebook

Par Adrien Schwyter

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a mis en demeure la messagerie électronique WhatsApp de se conformer à la loi pour transmettre des données de ses utilisateurs à sa maison-mère Facebook.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a mis en demeure la messagerie électronique WhatsApp de se conformer à la loi pour transmettre des données de ses utilisateurs à sa maison-mère Facebook. AFP/Archives - NICOLAS ASFOURI

La Cnil n'aime pas trop qu'on se moque d'elle (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Dans le ton feutré du gendarme de l'utilisation des données personnelles, cela donne une mise en demeure de la messagerie électronique WhatsApp de se conformer rapidement à la loi (1 mois) afin de bien vouloir lui transmettre les données de ses utilisateurs qu'elle envoie à sa maison-mère (Facebook).

L'entreprise fondée par Marc Zuckerberg avait racheté en 2014 la messagerie cryptée. Or, WhatsApp a fait évoluer ses conditions d'utilisation afin de permettre justement ce transfert de données. Alors que la Cnil a sollicité à plusieurs reprises d'obtenir un échantillon des données des utilisateurs français transmis à Facebook, WhatsApp n'a pas voulu fournir ces informations, arguant que, dans la mesure où l'entreprise est installée aux États-Unis, elle se considère uniquement redevable de la législation américaine selon le régulateur des données.

Agacement de la Cnil

Les mots sont feutrés mais ils disent tout l'agacement de la Cnil face à cette fin de non recevoir. "La Cnil n'a donc pas été en mesure d'examiner pleinement la conformité des traitements mis en oeuvre par la société à la Loi informatique et libertés" détaille le communiqué de l'instance. Dans les faits, le régulateur des données demande à l'entreprise de recueillir explicitement le consentement des 10 millions d'utilisateurs français et de leur permettre surtout de s'y opposer en pouvant toujours utiliser le service.

Si WhatsApp transmet les informations, elle ne risque aucune sanction. Si elle persiste dans sa position, la Cnil pourra ouvrir une procédure de sanction. WhatsApp risque une sanction maximale de 150.000 euros dans l'affaire. Une paille vu les résultats de Facebook dans le monde (4,71 milliards de dollars de profit au troisième trimestre 2017). Avec la nouvelle réglementation européenne qui entrera en vigueur en mai 2018, les sanctions vont être sensiblement augmentées: 20 millions d'euros maximums ou 4% du chiffre d'affaires annuel.

Risque d'image

"Cette mise en demeure traduit la volonté des Cnil en Europe d'imposer aux GAFA un devoir d'information vis-à-vis des consommateurs sur ce qu'on fait de leurs données personnelles et à qui on les transmet", précise Fabien Honorat, avocat associé chez Péchenard & Associés. Et si pour l'instant le montant de l'amende qu'encourt WhatsApp paraît dérisoire, les régulateurs européens tentent de mener leur bataille sur le plan de l'image de marque. "Il ne faut pas négliger l'aspect mauvaise publicité pour les entreprises de la Tech, poursuit Fabien Honorat. Ils vont essayer à l'avenir le plus possible de faire sortir ces affaires publiquement, comme avec Uber il y a quelques semaines".

Et les consommateurs dans tout cela? Vont-ils arrêter d'utiliser le service de messagerie car il met en cause le respect de leurs données personnelles? Peu probable que les consommateurs décident massivement un boycott d'un service leader dans le domaine. "Je ne suis pas persuadé que les utilisateurs vont, à la suite de ce communiqué de la Cnil, supprimer Whatsapp de leurs smartphones pronostique l'avocat. Pourtant le sujet du contrôle des données personnelles concernent tous les consommateurs et est un sujet majeur".

Délibération du bureau de la Commission nationale de l'informatique et deslibertés n° 2017-300 du 12 décembre 2017 décidant de rendre publique la mise en demeure n° 2017-075 du 27 novembre 2017prise à l'encontrede la société WHATSAPP INC.
Le bureau de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, réunile 12 décembre 2017 sous la présidence de Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN ;
Etaient aussi présents Mme Marie-France MAZARS, Vice-présidente déléguée, et M. Eric PERES, Vice-président ;
Vu la convention n° 108 du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel;
Vu la directive n° 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, auxfichiers et aux libertés, notamment ses articles 45 et 46 ;
Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
Vu la délibération n° 2013-175 du 4 juillet 2013 fixant le règlement intérieur de la Commission nationale de l'informatique et des libertés;
Vu la décision n° 2017-075 du 27 novembre 2017 de la Présidente de la Commission mettant en demeure la société WHATSAPP INC.
A adopté la délibération suivante : Par décision du 27 novembre 2017, la Présidente de la Commission a, sur le fondement de l'article 45 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée,décidé de mettre en demeure la société WHATSAPP INC sise 1601, Willow Road, Menlo Park, California (94025), de faire cesser sous un délai d'unà compter de la notification de ladite décision, les manquements mois constatés à cette même loi, notamment celui relatif àl'obligation de disposer d'une base légale pour les traitements mis en œuvre.En application de l'article 46 deuxième alinéa de la loidu 6 janvier 1978 modifiée, la Présidente de la CNIL a régulièrement convoqué le bureau de la Commission aux fins de statuer sur sa demande de rendre publique sa décision. Le bureau a été réuni à cette fin le 12 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le bureau considère que la publicité de la décision de mise en demeure se justifie par la gravité des manquements dans la mesure où la société transmet à la société Facebook Inc. des données concernant les utilisateurs de son application de messagerie instantanée « WhatsApp », sans base légale. Les modalités de recueil du consentement préalable des utilisateurs à cette transmission ne sont en effet pas valables, notamment car ceux-ci ne peuventy opposera posteriorqu'en supprimant leur compte. Le bureau souligne que la publicité se justifie également par le nombre très importantd'utilisateursdu service, à savoir dix millions de personnes en France. Le bureau estime par ailleurs que la publicité de la mise en demeure se fonde sur la nécessité de mettre les personnes concernées en position de garder le contrôle de leurs données. Cet objectif ne saurait être atteint qu'en assurant le plus haut niveau desur la transparence transmission massive de données de WhatsApp vers Facebook Inc. qui participe à l'augmentation de la quantité d'informations dont dispose cet acteur, y compris, sur des non-utilisateurs de son réseau social. Enfin, le bureau considère que la société a insuffisamment coopéré avec la CNIL, ce qui ne lui a pas permis d'appréhender pleinement la

conformité des traitements mis en œuvre à la loi Informatique et Libertés. En conséquence, le bureau de la Commission nationale de l'informatiqueet des libertés décide de rendre publique la décision n° 2017-075 de la Présidente de la CNIL mettant en demeure la société WHATSAPP INC. Le bureau rappelle que cette mise en demeure ne revêt pas le caractère d'une sanction. Àce titre, aucune suite ne sera donnée à la procédure si l'organisme concerné se conforme en tout point aux exigences de la mise en demeure dans le délai imparti. Si tel est le cas, celle-ci fera l'objet d'une clôture qui sera également rendue publique.La Présidente

Amende de 110 millions d'euros à Facebook

Techniquement, le respect des demandes de la Cnil risque de ne pas poser de problèmes insurmontables. De nombreux éditeurs de logiciels demandent lors de l'installation de ceux-ci, que les utilisateurs acceptent la transmission des données de bug ou d'utilisation du logiciel aux éditeurs. En cas de refus, il est tout de même possible d'utiliser le logiciel.

La Cnil est régulièrement en conflit avec les géants américains du net, notamment Facebook et Google. Elle rappelle dans sa délibération que la Commission européenne a condamné Facebook en mai à une amende de 110 millions d'euros pour avoir fourni des "renseignements dénaturés" concernant l'acquisition de WhatsApp. Un mémo à bon entendeur.

challenges.fr

A Suivre...
La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU